PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL SOLIDAIRE

BILAN À MI-PARCOURS

2021-2026

Premiers résultats,
dynamiques engagées
et perspectives d'avenir

MONTPELLIER,
FAIRE DU FUTUR
UN PRÉSENT.

montpellier
méditerranée
métropole

Agissons ensemble pour la planète

La transition écologique est au cœur de notre action depuis 2020. Les crises récentes d'ordre sanitaire, climatique ou encore énergétique des dernières années et l'évolution du contexte géopolitique ont confirmé la justesse de ce choix fondamental, et mis en évidence la nécessité d'accroître notre souveraineté énergétique, numérique ou alimentaire et notre capacité de résilience face à ces crises. Le Plan Climat 2021-2026 constitue, à l'échelle de Montpellier Méditerranée Métropole, une réponse à ces enjeux complexes.

Le bilan à mi-parcours du Plan Climat a montré que notre métropole est sur la bonne trajectoire en termes d'atteinte de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergies fossiles. Il nous faut cependant encore accélérer le rythme des transformations essentielles à notre politique climatique : la rénovation énergétique du parc de logements et des bâtiments tertiaires, la production d'énergies renouvelables, des solutions de transport décarbonées, un aménagement et un urbanisme bas carbone, la transition du système agroalimentaire, la réduction et la valorisation des déchets. « Changer le système plutôt que le climat » est un travail de longue haleine et si nous sommes bien engagés sur ce chemin, il convient de poursuivre ensemble avec détermination ce travail de transition. C'est par notre mobilisation collective que nous réussirons à préserver et adapter notre territoire au changement climatique.

Le programme d'actions du Plan Climat, dont la mise en œuvre est bien engagée, a fait l'objet d'une consolidation, pour intégrer les nombreuses stratégies métropolitaines votées depuis 2023, et les propositions issues d'ateliers avec les partenaires socio-économiques du territoire, les communes et les citoyens. L'accompagnement de tous les acteurs dans leurs propres transformations est essentiel. La stratégie Cap 2030 votée en 2023 vise à mobiliser le secteur économique sur les enjeux de transition écologique et la stratégie de médiation écologique adoptée en 2025 mobilise les habitants. Enfin, la coopération avec les communes sur ces enjeux est également renforcée, car chaque territoire joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

Les investissements engagés depuis 2020 ont permis à la Métropole de Montpellier de devenir un territoire de référence en matière de transition écologique, grâce à des projets novateurs comme la gratuité des transports en commun, la Caisse Alimentaire Commune qui a préfiguré les débats nationaux autour d'une sécurité sociale de l'alimentation, ou encore la tarification sociale et écologique de l'eau. Ici, à Montpellier, nous avons fait le choix de conjuguer transition climatique et qualité de vie, écologie et justice sociale.

Michaël DELAFOSSE
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de Montpellier

Isabelle TOUZARD
Vice-présidente déléguée à la transition écologique et solidaire, biodiversité, énergie, agroécologie et alimentation

Sommaire

Évolution de la trajectoire du PCAETs 4

Comment se situe-t-on par rapport à ces objectifs à mi-parcours du Plan Climat ? 5

Mise en œuvre du programme d'actions du PCAETs : où en est-on ? 6

Orientations

1 • Pour notre habitat ... 14

- La création d'un guichet unique pour accompagner les ménages dans leur projet de rénovation
- L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

2 • Pour nos déplacements 16

- Déployer le système vélo pour tous
- Rendre les transports en commun, gratuits et optimiser les réseaux
- Apaiser la Métropole

3 • Pour notre consommation d'énergie 18

- La planification du développement des énergies
- Le développement des réseaux de chaleur et de froid renouvelables
- Le déploiement des énergies renouvelables et de récupération

4 • Pour aménager sans détruire 20

- Intégrer la neutralité carbone de l'aménagement urbain
- Garantir la sobriété foncière

5 • Pour nous protéger des risques climatiques 22

- Protéger la population et les activités des risques climatiques
- Préserver le cycle de l'eau et les milieux aquatiques
- Rendre le littoral résilient aux évolutions climatiques

6 • La nature dans notre cadre de vie 24

- Mettre en œuvre la stratégie biodiversité
- Végétaliser pour rafraîchir la ville
- Développer la séquestration du carbone

7 • L'eau pour tous 27

- Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité
- Sécuriser et diversifier les ressources en eau

8 • Réduire nos déchets 28

- Le développement d'une économie circulaire
- La prévention et le tri des déchets à la source

9 • Produire et consommer local 30

- Façonner un territoire agroécologique
- Permettre l'accès à une alimentation de qualité et choisie
- Actions phares
- Structurer un approvisionnement durable et résilient

10 • Le plan climat, l'affaire de tous les acteurs du territoire 32

- Accompagner les acteurs socio-économiques dans leur transition écologique
- Accompagner les communes dans leur transition écologique
- Accompagner les citoyens dans leur transition écologique

La Métropole éco-responsable 34

- La Métropole éco-responsable dans son fonctionnement
- La Métropole éco-responsable sur son patrimoine
- Le Plan Lumière

Montpellier Méditerranée Métropole a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire (PCAETs) en février 2023 pour la période 2021-2026.

La réglementation impose la réalisation d'un bilan à mi-parcours. Ce travail a été conduit en interne et avec les partenaires du territoire entre le printemps 2024 et le mois d'avril 2025. Un rapport d'évaluation a été produit ainsi qu'une consolidation du plan d'actions.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Métropole (montpellier.fr/plan-climat).

ÉVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE DU PCAETs

Le Plan Climat fixe un ensemble d'objectifs ambitieux :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050 en :
  - ✓ Réduisant les émissions de gaz à effet de serre de **40 % entre 2019 et 2030**, et de **85 % d'ici 2050** ;
  - ✓ Diminuant les consommations d'énergie fossiles de **27 % entre 2019 et 2030**, et de **52 % d'ici 2050** ;
  - ✓ **Multipliant par six** la production locale d'énergies renouvelables **entre 2019 et 2050** ;
- Renforcer la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique (canicules, sécheresses, inondations…) ;
- Baisser les émissions locales de polluants atmosphériques (notamment d'oxydes d'azote, de particules fines, de composés organiques volatils, d'ammoniac et de dioxyde de soufre) ;
- Préserver et restaurer la biodiversité du territoire, ainsi que la ressource en eau.

OÙ EN EST-ON PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS À MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT ?

Les tendances sur les grands indicateurs climat et énergie du territoire (émissions directes de gaz à effet de serre, consommations d'énergie, production d'énergies renouvelables et de récupération) sont globalement positives, mais nécessitent encore une accélération pour atteindre les objectifs fixés par le PCAETs. Toutefois, pour certains indicateurs, les données consolidées les plus récentes datent de 2022, les tendances seront donc à confirmer dans les prochaines années.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions directes et indirectes liées à l'énergie ont **diminué de 11 %** entre 2019 et 2022 (objectif -40 % en 2030). Les émissions ont fortement baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire. Si une reprise des émissions est observée en 2021 et 2022, la trajectoire reste conforme aux objectifs fixés. Les deux secteurs les plus émetteurs sont ceux des transports et des bâtiments (résidentiel et tertiaire).

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Les consommations d'énergie du territoire ont **baissé de 7 %** entre 2019 et 2022 (objectif -27 % en 2030).

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Outre la nécessité de viser une sobriété énergétique, enjeu majeur, un développement des énergies renouvelables est attendu pour viser une hausse de la souveraineté énergétique du territoire. S'il est observé une baisse de la production entre 2019 et 2022 (soumise aux conditions climatiques), il est à noter que le nombre d'installations pour la filière photovoltaïque (principale filière d'énergie renouvelable électrique pour le territoire) progresse avec une **augmentation de la puissance raccordée de + 14 % en 2022 et + 12 % en 2023** correspondant à la dynamique nationale. L'autoconsommation n'est pas comptabilisée dans ces chiffres alors qu'elle croît sensiblement.

ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions de dioxyde d'azote (majoritairement issues du trafic routier), de particules fines PM2,5 (principalement émises par le chauffage des bâtiments) et de dioxyde de soufre ont **diminué entre 2014 et 2021**. En revanche, celles d'ammoniac (issues des activités agricoles et du traitement des déchets) et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) (produits principalement par l'industrie et le secteur résidentiel) ont augmenté.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PCAETs : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

ORIENTATION 1

RÉNOVER LES BÂTIMENTS ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les dispositifs d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique de leur logement sont en place et différents programmes de rénovation de logements sociaux ou privés sont en cours, mais le nombre de logements rénovés à ce stade reste en progression, bien que les objectifs fixés ne soient pas encore pleinement atteints. L'accompagnement des ménages en précarité énergétique est bien en place et en phase avec les objectifs.

Réorganiser et amplifier les dispositifs d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

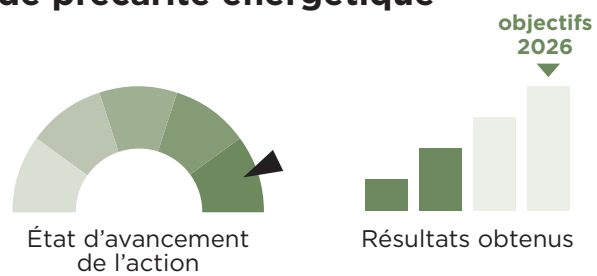

Créer un guichet unique de la rénovation énergétique du bâtiment

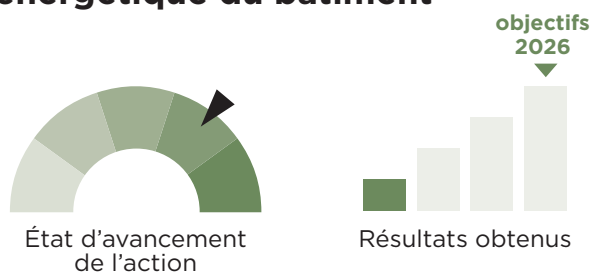

La demi-roue : synthèse de l'état d'avancement de toutes les sous-actions prévues par action

L'histogramme : avancement de la trajectoire à mi-parcours pour l'action (deux barres = 50 % de l'objectif 2026 atteint, soit une trajectoire conforme, trois barres indique une trajectoire accélérée)

ORIENTATION 2

SE DÉPLACER AUTREMENT

La gratuité des transports en commun pour les résidents depuis décembre 2023 et le développement de l'offre de transports en commun ont entraîné une forte hausse de la fréquentation des transports en commun.

De nombreuses mesures ont par ailleurs permis d'accroître l'usage du vélo et des mobilités actives, comme par exemple le réseau express de vélo-lignes, **l'augmentation du linéaire de pistes cyclables de 22 % de 2019 à 2022**, la piétonnisation d'espaces publics ou l'éloignement des voitures des entrées d'école (rue des écoliers).

Les premiers résultats sont encourageants : **-12 % de trajets en voiture, +28 % d'usage du vélo en 2023**. En revanche, l'accompagnement des entreprises sur les questions de mobilité ainsi que la question de la logistique urbaine apparaissent comme des axes de développement à renforcer dans les prochaines étapes.

Rendre accessible à tous les transports en commun, par la gratuité et l'optimisation du réseau

État d'avancement de l'action

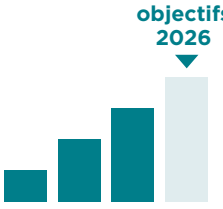

Résultats obtenus

Déployer le système vélo pour tous

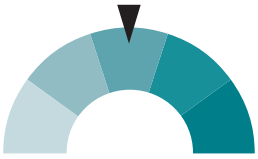

État d'avancement de l'action

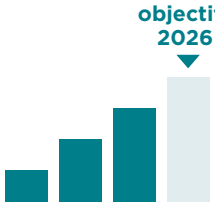

Résultats obtenus

Mettre en place la zone à faibles émissions – mobilité

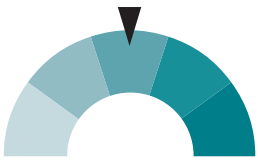

État d'avancement de l'action

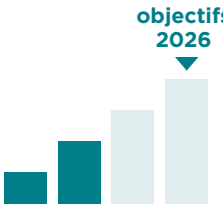

Résultats obtenus

Apaiser la métropole

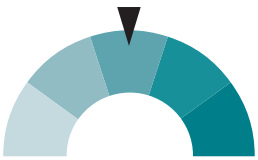

État d'avancement de l'action

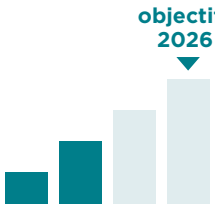

Résultats obtenus

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La plupart des actions prévues sont engagées, avec une diversification des sources d'énergies renouvelables (solaire et biomasse notamment), mais les progressions en termes de production seront à appréhender avec les prochaines données. Le doublement des surfaces de logements ou bureaux alimentées par un réseau de chaleur reposant sur des énergies renouvelables constitue une belle avancée.

Déployer les énergies renouvelables et de récupération

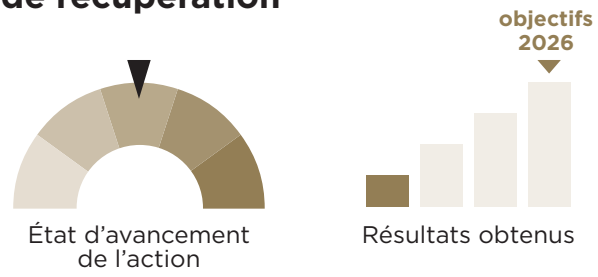

Mettre en œuvre le schéma directeur des énergies avec un objectif de sobriété énergétique

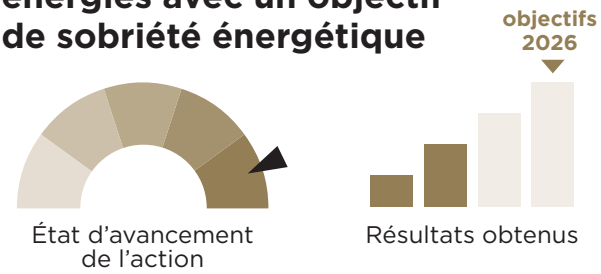

Déployer les réseaux de chaleur et froid renouvelables

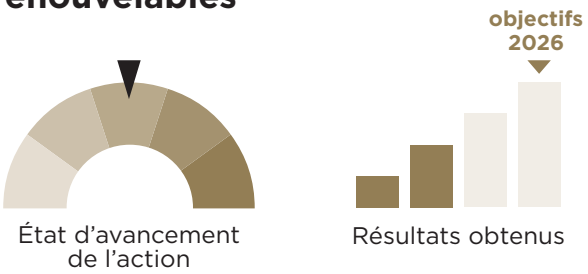

ORIENTATION 4

RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET L'IMPACT CARBONE DE L'AMÉNAGEMENT

Les actions relatives à la sobriété foncière et ses composantes (Schéma de cohérence territoriale, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Zéro Artificialisation Nette) sont centrales pour la stratégie d'adaptation de la Métropole aux risques climatiques. Les actions prévues sont en cours de déploiement et appellent à une accélération pour répondre pleinement aux enjeux climatiques. Une vigilance est de mise sur ce volet pour s'assurer d'atteindre les objectifs.

Garantir la sobriété foncière

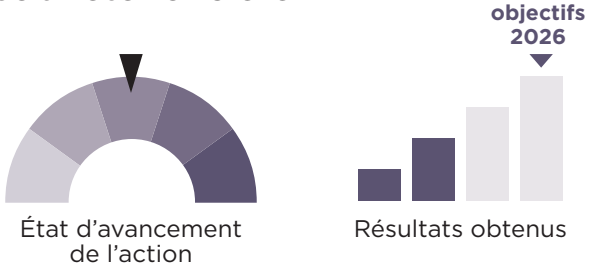

Intégrer la neutralité carbone de l'aménagement urbain

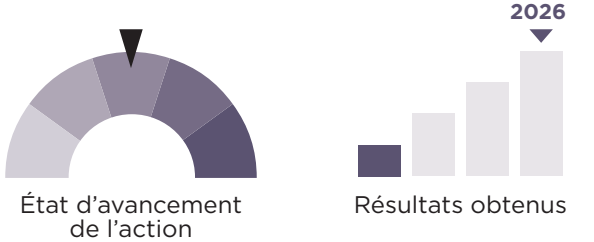

ORIENTATION 5

RENDRE LE TERRITOIRE RÉSILIENT AUX RISQUES ET ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

De nombreuses mesures relatives à la prévention des inondations et à la protection des milieux aquatiques ont été mises en place. Les actions de préservation du littoral restent à renforcer. Les procédures de gestion des risques devront à l'avenir bien prendre en compte d'autres risques climatiques comme par exemple les canicules.

Préserver le cycle de l'eau et les milieux aquatiques

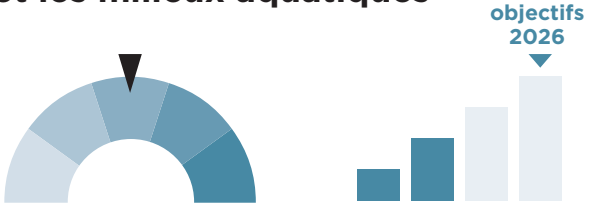

Protéger la population et les activités des risques climatiques

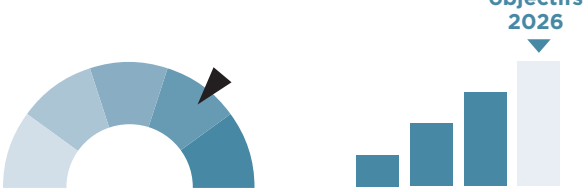

Rendre le littoral résilient aux évolutions climatiques

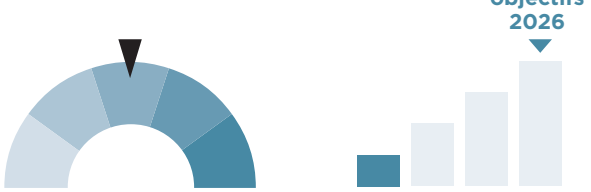

ORIENTATION 6

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La création d'un observatoire de la biodiversité est prévue dans le cadre de la stratégie Biodiversité adoptée en 2024 et va être mise en œuvre dès 2025. Les opérations de végétalisation de l'espace public ou des cours d'école sur le territoire ont bien avancé, à l'exception des projets de forêts urbaines sur Montpellier. Une étude sur le potentiel de séquestration carbone a été lancée dans le cadre de la création d'une « coopérative carbone » portée par l'Agence des Transitions.

Mettre en œuvre la stratégie biodiversité

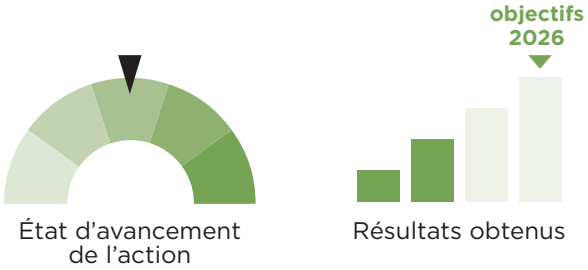

Rafraîchir la ville en végétalisant

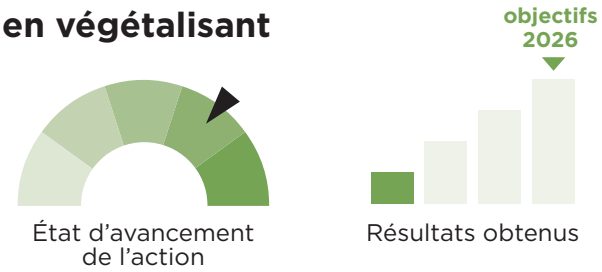

Engager la réflexion sur la séquestration carbone et sur le lien qualité de l'air-végétal

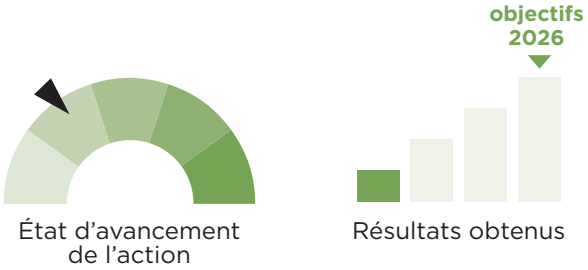

ORIENTATION 7

PROTÉGER LA RESSOURCE EAU

Le rendement du réseau d'eau potable atteint dorénavant 86,9 % et dépasse ainsi l'objectif fixé pour 2026. Il est constaté une consommation globale et des prélèvements d'eau à la baisse malgré l'accroissement de la population. Un schéma directeur d'eau brute à vocation agricole est en cours d'élaboration pour déterminer les usages d'eau qui pourraient être satisfaits avec une eau non potable en plus d'identifier les secteurs agricoles nécessitant un apport d'eaux brutes.

Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité

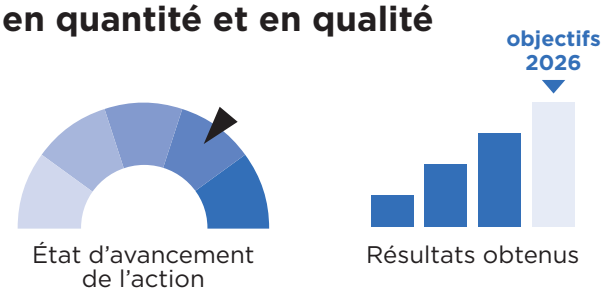

Sécuriser et diversifier les ressources en eau brute

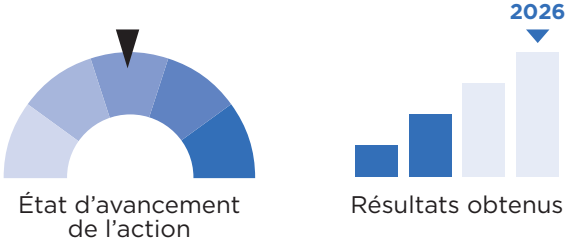

ORIENTATION 8

DEVENIR UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

La plupart des actions de réduction des déchets, en application de la stratégie Zéro Déchet, sont en cours ou en place. Seuls la tarification incitative et l'accompagnement des professionnels pour le tri des déchets pas encore été initiés.

Orienter le comportement des habitants vers la prévention et le tri à la source

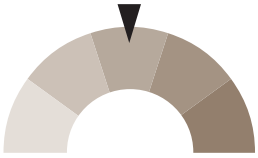

État d'avancement de l'action

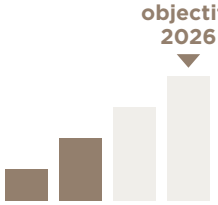

Résultats obtenus

Développer une économie circulaire

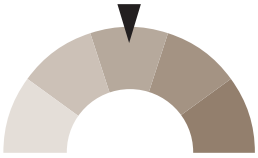

État d'avancement de l'action

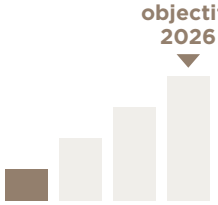

Résultats obtenus

ORIENTATION 9

PRODUIRE ET CONSOMMER LOCAL

Toutes les actions visant à structurer un approvisionnement alimentaire du territoire s'appuyant sur l'agroécologie et les circuits courts solidaires ont été lancées ou sont en place.

Façonner un territoire agroécologique

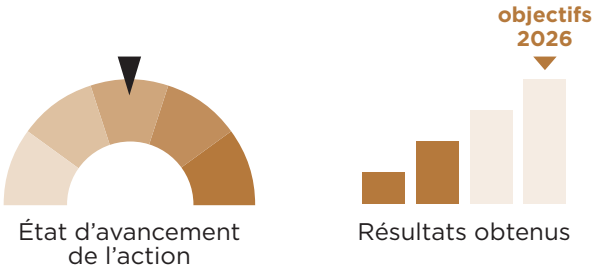

Permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité et choisie

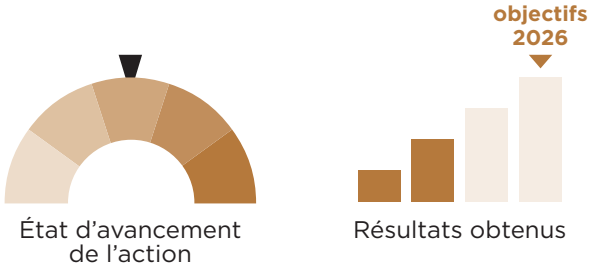

Structurer un approvisionnement durable et résilient

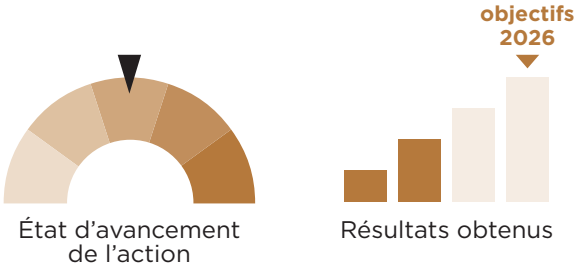

ORIENTATION 10

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION

La stratégie économique Cap 2030 adoptée en décembre 2023 intègre un axe entièrement consacré à la transition des acteurs économiques. Cette nouvelle feuille de route a été intégrée dans le programme d'actions du PCAETs.

Développer une économie à impact positif

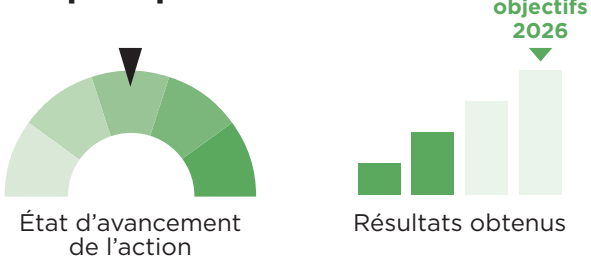

ORIENTATION

LA MÉTROPOLE ÉCO-RESPONSABLE

Les actions internes concernent la formation pour les élus et agents, la mise en œuvre d'une commande publique plus vertueuse, la décarbonation de la mobilité ou encore une sobriété énergétique des bâtiments et de l'éclairage public. Une démarche plus globale d'éco-exemplarité lancée en septembre 2023 est venue compléter le programme du PCAETs. Toutefois, le bilan a mis en évidence la nécessité de définir des objectifs et indicateurs pour certaines actions afin de mieux évaluer les résultats lors du bilan final.

Plan lumière

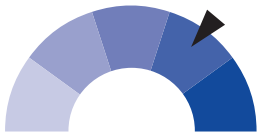

État d'avancement de l'action

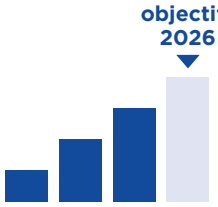

Résultats obtenus

Dans son fonctionnement

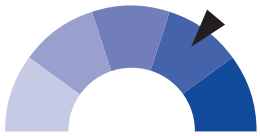

État d'avancement de l'action

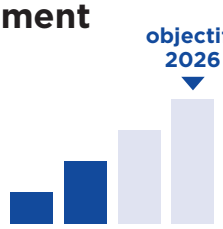

Résultats obtenus

Sur son patrimoine

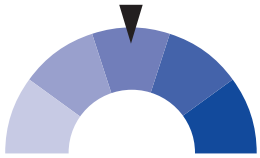

État d'avancement de l'action

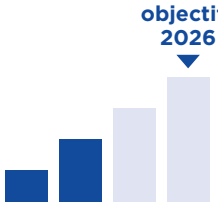

Résultats obtenus

ORIENTATION 1

Pour notre **habitat**

Rénover massivement les bâtiments et lutter contre la précarité énergétique

Plus de 38° cet après-midi. Ce n'est que la première journée chaude de la saison et c'est normalement parti pour au moins deux semaines consécutives. Je n'ai plus qu'à m'organiser pour faire du télétravail. Mieux vaut prendre ses précautions, les trajets sont toujours pénibles sous cette canicule.

Il y a encore 5 ans, il m'aurait été impensable de rester chez moi dans cette fournaise. Sans être vétuste, mon logement n'était vraiment pas adapté à ces nouvelles conditions climatiques, tantôt froid l'hiver, mais surtout étouffant une bonne partie du temps restant. Il faut dire qu'habiter sous les toits ça n'aide pas.

Après avoir hésité plusieurs années, mes voisins et moi avons décidé de passer le cap. On a pu se faire conseiller et accompagner sur les choix de travaux, et en prime de bénéficier d'aides financières qui nous ont permis d'aller plus loin. En plus d'isoler l'immeuble, nous avons pu mettre en place des dispositifs pour améliorer le confort d'été. Franchement, zéro regret. Certes, il fait toujours chaud dedans pendant ces épisodes caniculaires, mais c'est devenu bien plus supportable, et cela sans clim' !

le contexte

Le secteur du bâtiment représente la moitié des consommations énergétiques et est responsable de près du tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La priorité doit être donnée à la rénovation des logements et à l'amélioration des systèmes de chauffage pour diminuer l'impact environnemental mais aussi la facture énergétique. Une attention toute particulière doit être apportée aux ménages en difficulté face à l'augmentation des tarifs de l'énergie.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **1474 rénovations dans le domaine privé et 1350 logements sociaux rénovés en 2021-2023.**
- ✓ **En 2022, 8,2 % des ménages en situation de précarité énergétique.**
- ✓ **952 familles en situation de précarité énergétique accompagnées par le dispositif SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) porté par le CCAS. Contact : 04 99 52 85 55**

LA CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE POUR ACCOMPAGNER LES MÉNAGES DANS LEUR PROJET DE RÉNOVATION

ACTIONS PHARES

- ✓ Guichet unique Rénov'Occitanie en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Poursuivre les dispositifs d'aide à la rénovation des bâtiments.
- ✓ Inclure le petit tertiaire aux opérations de rénovation grâce à la mise en place d'un service info à destination des propriétaires et exploitants de locaux d'activités.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTIONS PHARES

- ✓ Encadrement des loyers à Montpellier depuis juillet 2022.
- ✓ Expérimentation du permis de louer dans les quartiers de Celleneuve et du faubourg de Figuerolles.
- ✓ Aide financière et accompagnement aux familles en situation de précarité énergétique pour payer leurs factures.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Poursuivre l'accompagnement des ménages grâce aux dispositifs mis en place.

POUR RÉNOVER MON LOGEMENT

✔ Je prends contact avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) qui est le guichet unique de la rénovation, pour échanger sur mon projet et voir de quelles aides je peux bénéficier.

✔ Contact ALEC : www.alec-montpellier.org

ORIENTATION 2

Pour nos **déplacements**

Développer des solutions de mobilités décarbonées accessibles à tous pour préserver la santé

« J'avoue que j'ai un peu hésité avant d'accepter ce nouveau travail. Si le job semble plus intéressant, cela va quand même me demander plus d'investissement personnel, surtout au début, et ce n'est pas la rémunération qu'on me propose qui m'a convaincu. Ce qui a fait la différence, c'est le moyen de m'y rendre. J'ai fait le calcul : 10 mn de vélo depuis chez moi, puis le tramway T1 jusqu'à Port Marianne puis le T3 jusqu'à Parc Expo. Tout ça en moins de 35 mn et pour zéro € par mois.

Au total, je gagne plus de 30 mn par jour, on vend notre seconde voiture qui ne servira plus à rien (adieu contrôle technique et mon garagiste préféré). C'est au moins 300 € économisés par mois. »

le contexte

Le transport routier est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre dans la métropole (58 % des émissions) et de polluants atmosphériques (32 % des particules fines et 79 % des oxydes d'azote). C'est également l'un des secteurs les plus consommateurs en énergie fossile.

La politique du « tout voiture » doit être repensée pour laisser de la place aux autres formes de mobilité, et limiter les impacts sur notre santé et notre environnement.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **Au 31 décembre 2023 : 83 % des Montpelliérains et 71 % des métropolitains desservis par les transports en commun.**
- ✓ **8,15 % de part modale vélo en 2021 (contre 6,6 % en 2020) pour les déplacements domicile-travail.**
- ✓ **+22 % de pistes cyclables aménagées entre 2019 et 2022.**

DÉPLOYER LE SYSTÈME VÉLO POUR TOUS

ACTIONS PHARES

- ✓ **46 000 aides à l'acquisition de VAE distribuées.**
- ✓ Déploiement d'itinéraires cyclables.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Poursuivre le déploiement et la structuration du réseau cyclable à l'échelle du territoire.
- ✓ Mettre en place une aide à la réparation des vélos mécaniques.

RENDRE LES TRANSPORTS EN COMMUN, GRATUITS ET OPTIMISER LES RÉSEAUX

ACTIONS PHARES

- ✓ **Gratuité du transport public pour les habitants de la Métropole depuis 2023.**
- ✓ Travaux d'extension des lignes de tram 1 création de la ligne 5, et mise en connexion avec les bustram.
- ✓ Création de parkings relais (9 à ce jour).

ET POUR LA SUITE

- ✓ Formaliser le Plan de mobilité à 2032.
- ✓ Finaliser les travaux d'aménagement.
- ✓ Développer un Service Express Régional Métropolitain.

APAISER LA MÉTROPOLE

ACTIONS PHARES

- ✓ Généralisation des 30 km/h en ville.
- ✓ Quartiers apaisés.
- ✓ Piétonnisation d'espaces publics.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Continuer l'accompagnement des mobilités douces et partagées (autopartage, covoiturage, etc.).

POUR ÉCHAPPER AUX EMBOUTEILLAGES

- ✔ **Pour aller au travail, je choisis les transports en commun gratuits, plutôt que la voiture, plus coûteuse.**
- ✔ **Je préfère le vélo ou la marche à pied pour les trajets courts.**
- ✔ **Je pense au covoiturage avec mes collègues de bureaux ou pour des trajets longs en voiture.**

ORIENTATION 3

Pour notre **consommation d'énergie**

Produire notre énergie localement et développer les énergies renouvelables

« On n'avait jamais imaginé que notre toit pourrait produire de l'électricité. Et pourtant, c'est devenu une réalité grâce à l'accompagnement proposé par la Métropole. J'ai pu vérifier le potentiel de ma toiture avec le cadastre solaire et j'ai pu ensuite bénéficier de conseils gratuits de l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC) pour analyser les meilleures solutions. Aujourd'hui, nos panneaux couvrent une bonne partie de notre consommation, et on a réduit nos factures de plus de 40 %. Mais ce qui me rend le plus fier, c'est de dire à mes enfants que l'énergie qui fait fonctionner notre maison provient du soleil de Montpellier. »

le contexte

La neutralité carbone nécessite une réduction des consommations énergétiques et le remplacement des énergies fossiles par les énergies renouvelables.

Le territoire montpelliérain bénéficie d'un fort ensoleillement qui permet le développement du solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité ou du thermique pour produire de l'eau chaude. Il est également possible de développer des réseaux de chaleur ou de froid fonctionnant principalement aux énergies renouvelables pour chauffer ou refroidir les immeubles ou les bureaux.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **5,8% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de la Métropole en 2022.**
- ✓ **+ 23 % de puissance électrique renouvelable installée entre 2019 et 2022.**
- ✓ **+ 4 % de production photovoltaïque entre 2019 et 2022.**
- ✓ **+ 60 % d'équivalents logement alimentés par les réseaux de chaleur renouvelable (25 000 équivalents logements raccordés en 2023).**

LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES

ACTIONS PHARES

- ✓ Approbation du Schéma Directeur Énergies en 2023.
- ✓ Intégration de zonages pour développer ces énergies dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- ✓ Accompagnement des communes pour le développement des énergies renouvelables.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Continuer le développement des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs fixés.
- ✓ Adapter les réseaux au changement climatique.
- ✓ Expérimenter les réseaux intelligents.

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID RENOUVELABLES

ACTIONS PHARES

- ✓ Travaux d'extension et de densification des réseaux.
- ✓ Diversification des énergies alimentant les réseaux de chaleur (géothermie, biomasse, chaleur fatale).
- ✓ Création d'un Comité des abonnés des réseaux de chaleur et de froid.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Poursuivre l'extension des réseaux de chaleur et de froid (Nord Alco, Montpellier Sud, etc.).
- ✓ Diversifier le mix énergétique des réseaux pour que la totalité de la production soit issue d'énergie renouvelable ou de récupération en 2050.

LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

ACTIONS PHARES

- ✓ Adoption du Plan Solaire 2050 en 2023, et intégration du solaire thermique au cadastre solaire.
- ✓ Installation de panneaux solaires sur les bâtiments de la Métropole et soutien aux projets d'énergie citoyenne.
- ✓ Modernisation de la station d'épuration MAERA pour la production de biogaz.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Mise en œuvre de nouveaux projets d'énergies renouvelables.
- ✓ Dynamiser les filières pour que 44 % de la consommation territoriale soit assurée par une production locale et renouvelable en 2050.

POUR PRODUIRE MON ÉNERGIE

✔ Mes équipements de chauffage sont vieillissants et je pense les renouveler. Je contacte l'Agence locale de l'énergie (ALEC) pour étudier les solutions adaptées à mon logement.

✔ Je me connecte sur le site du cadastre solaire mis à disposition par la Métropole. Il me permet de connaître le potentiel solaire de ma toiture pour produire de l'énergie. montpellier.fr/cadastresolaire

ORIENTATION 4

Pour **aménager sans détruire**

Aménager sans émettre de carbone et tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette » à 2040

Quand on a pris connaissance du cahier des charges imposé par la Métropole pour construire nos nouveaux locaux, je vous avoue qu'on a pris un peu peur. Les exigences étaient importantes et couvraient des domaines variés sur lesquels nous ne nous étions jamais questionnés auparavant, comme la réduction de l'empreinte carbone de notre projet. Mais en discutant avec les services, nous avons vite compris tout l'intérêt de la démarche et les avantages que l'on pouvait en tirer.

Aujourd'hui, nous ne regrettons rien, au contraire. Nous avons tous gagné en confort et nos collaborateurs apprécient le cadre proposé. C'est même devenu une fierté de montrer nos locaux à nos clients.

le contexte

Depuis plusieurs décennies, le territoire de Montpellier attire de plus en plus de nouveaux habitants et activités, engendrant un besoin croissant en logements, bureaux et infrastructures.

L'enjeu est d'accueillir ce dynamisme tout en trouvant des solutions pour consommer moins d'espaces. Il s'agit de repenser la ville et ses zones d'activités pour limiter l'artificialisation des sols, la pression sur les ressources et mieux gérer les risques d'inondation.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **44 ha/an artificialisés entre 2017 et 2023 pour les infrastructures routières et l'habitat.**
- ✓ **750 ha constructibles dans le Schéma de Cohérence Territoriale de 2019.**

GARANTIR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

ACTIONS PHARES

- ✓ Objectifs de sobriété foncière inclus dans les règlements d'urbanisme (PLUi Climat et SCoT).
- ✓ Diminution de moitié de la surface constructible annuelle d'ici 2030.
- ✓ Feuille de route sur l'offre foncière et immobilière d'accueil économique.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Poursuivre les efforts de sobriété foncière dans les documents d'urbanisme.
- ✓ Consolider les méthodes de comptabilisation pour le suivi de l'artificialisation des sols.

INTÉGRER LA NEUTRALITÉ CARBONE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

ACTIONS PHARES

- ✓ Pacte d'engagement 2030 : neuf engagements pour le développement des infrastructures de réseaux et de mobilités sur la Métropole.
- ✓ Projets de renaturation sur le secteur Fenouillet et au sud de la RM 113 au Crès.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Évaluer l'impact carbone des projets d'aménagements urbains.
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre des projets de renaturation métropolitains.
- ✓ Développer les constructions innovantes et sobres (matériaux peu carbonés, bios sourcés, réemploi).

POUR LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

✔ Aménageur, concepteur, promoteur, je prends connaissance des règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Climat qui réduit fortement les zones à urbaniser en extension urbaine, et met en avant les objectifs de « définition au plus juste des besoins », « optimisation de l'existant », et « intensification des opérations d'aménagement » et je cherche des solutions afin de limiter l'empreinte de mon projet.

✔ En tant que propriétaire, je limite l'imperméabilisation de mon terrain en laissant des espaces de pleine terre, végétalisés et arborés.

ORIENTATION 5

Pour nous **protéger des risques** climatiques

Rendre le territoire résilient aux risques présents et à venir, assurer la protection des populations et réduire le coût des dommages, en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux

« Cette année, j'ai été invitée à participer à des réunions en tant que parent d'élève. Il nous a été présenté un projet de rénovation de la cour d'école. Il s'agit de désimperméabiliser les sols pour permettre à l'eau de pénétrer rapidement dans les sols et d'ainsi éviter le ruissellement qui provoque des inondations. Ils vont également planter des arbres pour apporter de la fraîcheur. J'étais enthousiaste à ce projet. Sur la commune, ils avaient déjà débitumé un parking et le résultat était plutôt pas mal avec le retour de l'herbe et la fin des grosses flaques d'eau. »

le contexte

Inondations, feux de forêts, mouvements de terrains figurent parmi les risques naturels et climatiques auxquels le territoire est confronté et pour lesquels des mesures de gestion ont été mises en place.

Les projections climatiques s'accordent sur une intensification des phénomènes extrêmes, dont une vulnérabilité accrue aux inondations et aux vagues de chaleur sur le territoire. C'est pourquoi il est primordial de renforcer les actions de prévention et de gestion de ces risques.

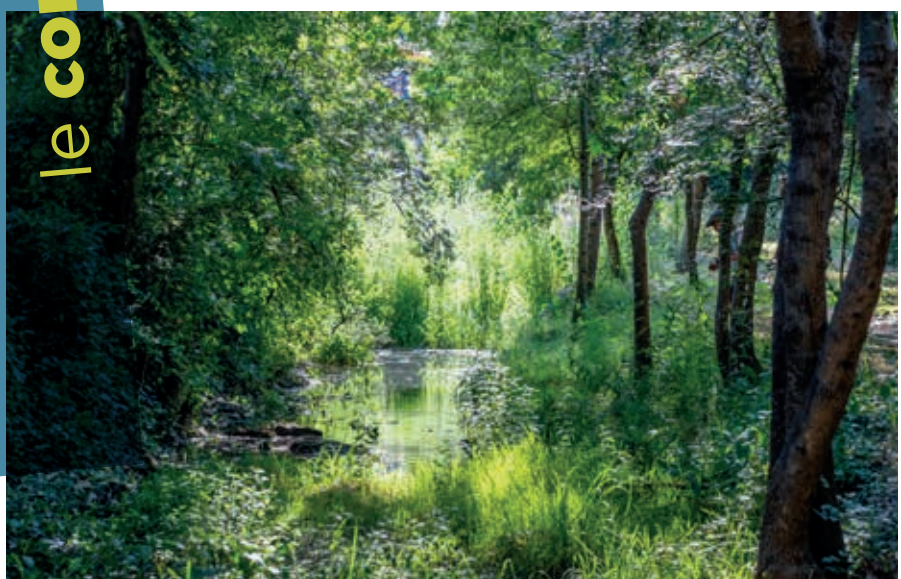

Où en sommes-nous ?

- ✓ **6 ha désimperméabilisés en 2023.**
- ✓ **22,5 ha de cours d'eau restaurés ; 30,4 ha de zones humides et 131 ha de zones d'expansion des crues renaturalisés en 2023.**
- ✓ **580 ha de terres bénéficiant d'un plan de gestion pour rendre le littoral résilient aux évolutions climatiques.**

PROTÉGER LA POPULATION ET LES ACTIVITÉS DES RISQUES CLIMATIQUES

ACTIONS PHARES

- ✓ Dispositif de surveillance des risques d'inondation « Ville en Alerte » déployé à l'échelle du territoire.
- ✓ Stratégie de gestion des eaux pluviales pour limiter les inondations en cas de fortes pluies.
- ✓ Plan de gestion des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les inondations.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Poursuivre les travaux des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).
- ✓ Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de désimperméabilisation dans les opérations d'aménagement des espaces urbains.
- ✓ Poursuivre l'entretien des cours d'eau à Grabels, puis à Fabrègues et Pérols notamment.

PRÉSERVER LE CYCLE DE L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

ACTIONS PHARES

- ✓ Amélioration de la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau par deux contrats Grand cycle de l'eau sur les bassins du Lez et de l'Or.
- ✓ Travaux de restauration des cours d'eau.
- ✓ Création d'une zone humide de 12 ha dans la basse vallée de la Mosson à Lattes en 2023.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Continuer les opérations de renaturation et de restauration des cours d'eau, zones humides et zones d'expansion des crues.
- ✓ Renaturer et restaurer toutes les continuités écologiques possibles des milieux aquatiques.

RENDRE LE LITTORAL RÉSILIENT AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

ACTIONS PHARES

- ✓ Création d'une gouvernance interterritoriale à l'échelle du Golfe d'Aigues Mortes en 2023.
- ✓ Convention avec le Conservatoire du Littoral pour la renaturation et la reconquête paysagère des espaces littoraux.
- ✓ Études pour la reconquête des lagunes côtières et des espaces littoraux.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Construction de la stratégie de résilience des littoraux avec les territoires voisins, avec une attention portée à l'intégration des enjeux liés au changement climatique.
- ✓ Mise en œuvre des projets de restauration du littoral.

POUR ME PROTÉGER DES RISQUES CLIMATIQUES

✔ **Je m'informe sur la conduite à tenir en cas d'inondations ou d'incendies en lisant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de ma commune.**

ORIENTATION 6

La **nature** dans notre **cadre de vie**

Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone

J'ai toujours cru que protéger la nature concernait des contrées loin de chez nous : empêcher la déforestation en Amazonie, protéger les grands fauves d'Afrique, lutter contre la pêche industrielle… C'est en participant aux rendez-vous bi annuels de la biodiversité que je me suis rendue compte de la richesse que l'on avait tout autour de chez nous, de l'intérêt de sa préservation et du rôle que nous pouvons tous jouer. Depuis quelques semaines déjà, je participe à l'observation des oiseaux afin d'aider à mieux comptabiliser les espèces. Mon grand regret est de ne pas avoir de jardin à moi, mais j'espère pouvoir convaincre mon entreprise de libérer de l'espace pour créer un espace vert.

le **contexte**

Le territoire de la Métropole possède une grande richesse en espèces vivantes et est qualifié de « hot spot » de biodiversité. Mais ces espèces souffrent de la dégradation de leurs habitats et doivent être protégées. Le changement climatique accentue la pression sur la biodiversité, notamment via l'élévation des températures, et les risques de sécheresse accrus.

Par ailleurs, les espaces naturels sont des puits de carbone qu'il faut préserver voire augmenter, car nécessaires pour atteindre la neutralité carbone.

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

ACTIONS PHARES

- ✓ Adoption de la stratégie de biodiversité 2024-2030.
- ✓ Rédaction d'un Atlas de la biodiversité métropolitain.
- ✓ Animations et actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Approfondir les connaissances et le suivi de la biodiversité grâce à la création d'un observatoire de la biodiversité.

VÉGÉTALISER POUR RAFRAÎCHIR LA VILLE

ACTIONS PHARES

- ✓ Mesures de lutte contre l'effet « îlot de chaleur urbain » dans les documents d'urbanisme.
- ✓ Plantations d'arbres et actions de végétalisation de cours d'écoles.
- ✓ Sciences participatives avec le grand public : enquêtes sur les martinets et les hirondelles.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Continuer les opérations de végétalisation.
- ✓ Concevoir et gérer les espaces urbains en vertu de leur adaptation et résilience face au changement climatique.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **Rendez-vous bisannuel des 24 heures de la biodiversité.**
- ✓ **27 558 arbres plantés entre 2020 et 2023 à Montpellier.**

DÉVELOPPER LA SÉQUESTRATION DU CARBONE

ACTIONS PHARES

- ✓ Création d'une coopérative carbone par l'Agence des Transitions.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Construire une stratégie interterritoriale de compensation carbone.
- ✓ Améliorer la connaissance sur la séquestration carbone des milieux, et les valoriser en tant que puits de carbone.
- ✓ Soutien aux projets de sylviculture, ou de la filière bois durable.

POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

✔ Mon jardin peut devenir un refuge de biodiversité en diversifiant les essences végétales et en adoptant des pratiques telles que la tonte tardive, qui permet aux plantes de faire leur cycle complet jusqu'à la graine, en passant par la floraison qui est essentielle pour les insectes pollinisateurs.

✔ Je m'initie ainsi que mes enfants aux sciences participatives. J'indique mes observations sur www.vigienature.fr

ORIENTATION 7

L'eau pour tous

Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous, pour tous les usages

« Quand on m'a proposé d'utiliser directement les eaux traitées en sortie de station d'épuration pour irriguer mes parcelles, j'ai cru à une plaisanterie ! Comment envisager de vendre mes salades sans craindre un risque de contamination pour mes clients ?

C'est le sérieux des chercheurs de l'INRAE, les protocoles mis en place mais aussi les retours d'expériences dans d'autres endroits qui m'ont rassuré et m'ont convaincu de participer à cette expérimentation.

Je sais que nous sommes particulièrement concernés par la préservation de la ressource en eau et je suis fier d'y apporter ma petite contribution.
Et mes clients trouvent que mes salades sont toujours aussi bonnes. »

le contexte

Essentielle à tous, la ressource en eau doit être protégée et préservée. Face au développement du territoire et à l'aggravation du changement climatique, il est nécessaire de prendre des mesures pour sécuriser et diversifier l'approvisionnement, améliorer les réseaux pour limiter les fuites, et travailler sur des solutions innovantes comme la réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ

ACTIONS PHARES

- ✓ Tarification écologique et solidaire de l'eau depuis 2023.
- ✓ Deux Plans de Gestion de la Ressource en eau en place, avec diminution des prélèvements observés.
- ✓ Projet Fibani pour le développement de filières agricoles à faible impact (légumineuses par exemple).

ET POUR LA SUITE

- ✓ Sécuriser l'approvisionnement en eau lors des épisodes de fortes chaleurs prolongés.
- ✓ Améliorer la qualité de l'eau, notamment par une diminution de l'usage de produits phytosanitaires.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **+ 42 000 m³ d'eau brute (eau non traitée) consommées pour l'agriculture entre 2019 et 2023 avec les 15 premiers m³ d'eau gratuits. Dispositif porté par la Régie des Eaux de la Métropole de Montpellier.**
- ✓ **6 223 m³ d'eaux usées traitées réutilisées en 2023.**
- ✓ **58 m³ d'eau potable consommés par habitant en 2023.**

SÉCURISER ET DIVERSIFIER LES RESSOURCES EN EAU

ACTIONS PHARES

- ✓ Expérimentation de la réutilisation des eaux usées traitées depuis 2023.
- ✓ Élaboration d'un schéma directeur d'eau brute (eau non traitée) pour l'irrigation ou d'autres usages.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Adopter et mettre en œuvre le schéma directeur d'eau brute.
- ✓ Réduire les besoins d'irrigation par le développement des filières agroécologiques à bas niveaux d'impacts.
- ✓ Poursuivre les projets de réutilisation des eaux usées traitées.
- ✓ Poursuivre les travaux de rénovation de la station d'épuration MAERA pour une station à énergie positive.

POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

✔ Je me renseigne auprès de l'ALEC sur les solutions pour économiser l'eau. Elle propose notamment des gestes simples. Des ateliers sont organisés pour réduire sa consommation au quotidien. Plus de renseignements sur alec-montpellier.org

ORIENTATION 8

Réduire **nos déchets**

Devenir un territoire zéro déchet

Depuis que le quartier est équipé de composteurs collectifs, je n'y vois que des avantages. Mes poubelles ne sentent plus mauvais et je n'ai plus à les descendre tous les deux jours. On en a profité avec le syndic pour créer des espaces potagers dans notre cour d'immeuble. Ça a vraiment renforcé les liens avec des voisins que je connaissais à peine. On commence à faire pousser nos plants de tomates. D'ici quelques semaines, selon le conseiller de la Métropole, on pourra utiliser notre premier compost « fait maison ».

Cette première expérience nous a donné, nos voisins et moi, de nouvelles idées : partager nos objets dont on ne se sert pas souvent et qui encombrent nos placards. D'ailleurs, samedi, soirée « raclette » avec des amis grâce à leur appareil !

le contexte

La production de déchets par habitant est en baisse depuis quelques années, mais reste élevée. La diminution des déchets, alliée à un meilleur recyclage, permet une économie des ressources naturelles. Il faut ainsi passer d'une économie linéaire à une économie circulaire où nos déchets deviennent nos ressources. De nouvelles habitudes de consommation sont à prendre et la Métropole met en place des services aux habitants pour faciliter le tri et la valorisation des déchets.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **237 kg de déchets ménagers produits par habitant en 2023, contre 491 en 2020.**
- ✓ **3,19 kg de biodéchets collectés par habitant en 2023.**
- ✓ **40 tonnes d'objets collectés en déchetterie et réemployés en 2023.**

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ACTIONS PHARES

- ✓ Candidature au label « Économie circulaire » de l'ADEME.
- ✓ Politique d'achats responsables pour la Métropole.
- ✓ Trois éditions de l'appel à projet Zéro déchet et économie circulaire à destination des associations.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Développer l'économie de la fonctionnalité et du partage.
- ✓ Structurer les filières de l'économie circulaire, en coopération avec les territoires voisins.
- ✓ Poursuivre la démarche zéro déchet, zéro gaspillage.
- ✓ Favoriser le réemploi sur le territoire.

LA PRÉVENTION ET LE TRI DES DÉCHETS À LA SOURCE

ACTIONS PHARES

- ✓ Stratégie Zéro Déchet adoptée en 2022.
- ✓ Révision du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en 2023.
- ✓ Distribution de bioseaux et composteurs dans le cadre de la stratégie biodéchets.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Expérimenter la tarification incitative.
- ✓ Continuer le déploiement des dispositifs de collecte de biodéchets.
- ✓ Développer l'accompagnement des professionnels sur la prévention et le tri à la source des déchets.

POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS

✔ Je réduis ma production de déchets, en luttant contre le gaspillage alimentaire, en pratiquant le compostage individuel ou collectif, en développant le recyclage, le réemploi et le faire soi-même.

✔ Je favorise les achats en vrac, je loue plutôt que d'acheter...

✔ Si un objet ne me sert plus, je l'amène à une ressourcerie.

✔ Je donne au lieu de jeter : montpellier.fr/jedonne

ORIENTATION 9

Produire et consommer **local**

Construire le système alimentaire durable et équitable du territoire

« J'ai toujours été sensible à ce que je mange. C'est d'autant plus vrai maintenant que j'ai une famille. Mais ce n'est pas toujours facile de trouver des produits de qualité, diversifiés en toute saison. Grâce à la plateforme BOCAL, il est plus simple de trouver des épiceries qui proposent des produits de la région. Je sais également que maintenant la cantine de l'école propose une nourriture plus locale et avec plus de produits bio. »

le contexte

La souveraineté alimentaire est un défi majeur pour la Métropole : seulement 3 % des besoins sont couverts par la production locale. En outre, la précarité alimentaire s'est intensifiée ces dernières années.

Depuis 2015, la Métropole mène une politique alimentaire et agricole pour répondre au double enjeu de maintien des activités agricoles et d'accès à une alimentation de qualité et abordable pour tous les habitants.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **3 924 hectares en agriculture biologique fin 2023, contre 1 909 hectares en 2021.**
- ✓ **76 % de la restauration scolaire approvisionnée en produits bio, locaux ou sous signe de qualité en 2023.**
- ✓ **4 dispositifs de démocratie alimentaire.**
- ✓ **32 jardins partagés et 4 sites de jardins familiaux.**

FAÇONNER UN TERRITOIRE AGROÉCOLOGIQUE

ACTIONS PHARES

- ✓ Actualisation du diagnostic agricole et alimentaire du territoire.
- ✓ Mobilisation du foncier agricole : deux forums partenariaux sur le foncier agricole, outil de veille Vigifoncier, deux associations foncières agricoles créées.
- ✓ Accompagnement à l'émergence de projets de transition agroécologique communaux et partenariaux : FIBANI, Biodivigne.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Mettre en place un Comité de l'Agroécologie et de l'Alimentation.
- ✓ Cibler les propriétaires et exploitants dans la stratégie d'intervention foncière pour préserver la ressource en eau.

STRUCTURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE ET RÉSILIENT

ACTIONS PHARES

- ✓ Modernisation du Marché d'Intérêt National.
- ✓ Moyens financiers mis à disposition par le Plan de Relance pour accompagner la transition agroécologique du territoire.
- ✓ Appui aux circuits courts avec l'outil BOCAL qui cartographie les points d'alimentation durable.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Continuer le soutien aux communes pour atteindre l'objectif de 80 % de bio ou local dans l'approvisionnement des restaurants scolaires, en s'appuyant sur l'expertise de la Ville de Montpellier.

PERMETTRE L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET CHOISIE

ACTIONS PHARES

- ✓ Mise en place de dispositifs de démocratie alimentaire et soutien à l'émergence de tiers-lieu alimentaires grâce au financement du Plan de Relance.
- ✓ Expérimentation d'une caisse alimentaire commune
- ✓ Multiplication de jardins partagés et familiaux pour permettre aux habitants de jardiner en ville.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Mettre en œuvre la Stratégie alimentaire et agricole actualisée.
- ✓ Projet TERRASOL sur la démocratie alimentaire.

POUR MIEUX MANGER

- ✔ **Je favorise les circuits courts et la production locale.**
- ✔ **Je privilégie les produits de saison.**
- ✔ **Toutes les bonnes adresses pour acheter des produits locaux et de saisons sont sur : bocal-languedoc.fr**

ORIENTATION 10

Le plan climat, l'affaire de **tous les acteurs du territoire**

Accompagner les acteurs du territoire dans leur transition écologique

« Sur nos petites communes, on souffre souvent d'un manque de moyens techniques pour développer des projets. Les groupes d'échanges entre techniciens ou élus, animés par la Métropole, permettent de partager les expériences. De fait, nous avons pu concrètement identifier les toitures adaptées des bâtiments communaux pour la production d'électricité photovoltaïque et nous allons lancer les premiers projets. Cette électricité sera consommée directement pour nos besoins et contribuera ainsi à la baisse de nos factures énergétiques. »

le contexte

La transition écologique ne peut réussir que si l'ensemble des acteurs y contribuent, que ce soient les entreprises, les collectivités et les habitants.

C'est dans cette optique qu'a été construite la feuille de route du développement économique métropolitain Cap 2030, afin d'embarquer les entreprises.

La Métropole accompagne les communes dans le cadre de la coopération intercommunale. Une stratégie de médiation écologique a été approuvée pour mobiliser les habitants.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACTIONS PHARES

- ✓ Adoption de la stratégie de développement économique Cap 2030 en 2023.
- ✓ Pôle d'excellence mondial en santé globale Med Vallée.
- ✓ Soutien aux Plans de Mobilité Employeurs pour réduire l'impact des déplacements des salariés des entreprises.
- ✓ Création d'une Agence Interterritoriale de Développement et des Transitions en 2023.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Mettre en œuvre la stratégie Cap 2030.
- ✓ Créer un observatoire pour mesurer la transformation sociale et environnementale des entreprises du territoire.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACTIONS PHARES

- ✓ Groupe de travail dédié aux thématiques Climat-énergie.
- ✓ Mise à disposition d'une formation « climat transition » destinée aux élus et agents des Communes.
- ✓ Partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) pour fournir un accompagnement aux communes.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Former les agents et élus métropolitains et communaux, notamment par le module « climat transition ».
- ✓ Renforcer l'appui aux communes dans l'évolution de leurs pratiques et la mise en œuvre de projets.

ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACTIONS PHARES

- ✓ Stratégie de médiation écologique adoptée en 2025.
- ✓ Programme Éco Métropole de sensibilisation du jeune public aux enjeux du développement durable.
- ✓ Trois établissements dédiés à la médiation écologique : Écolothèque, le le zoo de Lunaret et l'espace Planet Ocean de Montpellier.
- ✓ Mise à disposition d'outils ludiques de sensibilisation à l'environnement sur la plateforme Nature en Jeux.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Fédérer les acteurs en s'appuyant sur les dispositifs de médiation et le tissu associatif existants.
- ✓ Structurer l'écosystème des acteurs qui sensibilisent et forment aux enjeux de transition.
- ✓ Multiplier et diversifier les actions de sensibilisation.

POUR PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

✔ La Métropole met en place des outils, des formations et autres accompagnements. Je saisis ces opportunités pour engager mon entreprise dans la transition écologique, une démarche fondée sur la responsabilité sociale et l'innovation

Contacts :

- **entreprendre-montpellier.com**
- **Agence de développement des transitions**
- **Montpellier International Business Incubator**

ORIENTATION

La Métropole **éco-responsable**

Mettre en œuvre une démarche d'éco-responsabilité interne

J'ai découvert en arrivant au sein de la Métropole de Montpellier que la transition écologique n'était pas qu'un objectif abstrait, mais que de nombreuses actions très concrètes étaient mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental de nos activités. Je participe au groupe transversal et pluridisciplinaire des G'écos qui cogite et propose des actions. Pour cela, je me suis formée grâce au module climat transition, outil ludique construit par une collègue pour former l'ensemble des élus et agents.

le contexte

De par nos activités et l'ensemble des compétences de la Métropole de Montpellier, nous portons une responsabilité forte pour démontrer que la transition est l'affaire de tous et que l'engagement de chacun est nécessaire pour l'atteinte des objectifs.

Concrètement, cela se traduit par des objectifs en termes de fonctionnement, dans la gestion du patrimoine bâti, dans l'éclairage public, mais aussi au niveau de la commande publique.

Où en sommes-nous ?

- ✓ **45 % des marchés de la Métropole intègrent des considérations environnementales en 2023, contre 16 % en 2019.**
- ✓ **Diminution des consommations énergétiques de l'éclairage public de 30 kWh par habitant.**
- ✓ **Baisse de 1 % des consommations d'eau dans les bâtiments entre 2021 et 2023 (962 l/m²).**
- ✓ **Baisse de 10 % des consommations de chauffage entre 2022 et 2023 pour la Ville de Montpellier.**

LA MÉTROPOLE ÉCO-RESPONSABLE DANS SON FONCTIONNEMENT

ACTIONS PHARES

- ✓ Journée de sensibilisation des agents et élus aux enjeux de la transition déployée depuis 2023.
- ✓ Adoption du projet d'administration de la Métropole en 2023.
- ✓ Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables adopté en 2023.
- ✓ Plan de mobilité Employeur actualisé en 2024.
- ✓ Plan d'investissement pour le verdissement du parc de véhicules.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Continuer la sensibilisation des agents à l'écoresponsabilité.
- ✓ Adapter les évènements culturels et sportifs aux impacts du changement climatique.
- ✓ Adapter les services publics aux impacts du changement climatique.

LA MÉTROPOLE ÉCO-RESPONSABLE SUR SON PATRIMOINE

ACTIONS PHARES

- ✓ Schéma directeur de rénovation thermique et énergétique, avec une priorité portée sur les écoles (Plan Écoles 2030).
- ✓ Adoption d'un Plan de Sobriété en 2022 : intégration d'objectifs de production d'énergie renouvelable sur tous les projets de construction ou rénovation publique.

ET POUR LA SUITE

- ✓ Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les bâtiments métropolitains.
- ✓ Poursuivre les efforts pour aboutir à une baisse pérenne des consommations d'énergie et d'eau.

LE PLAN LUMIÈRE

ACTIONS PHARES

- ✓ Optimisation de l'éclairage public : remplacement par des ampoules LED, diminution de moitié des durées d'allumage et de la puissance d'éclairage.
- ✓ Extinction partielle de l'éclairage public en cœur de nuit dans 12 communes en 2023.
- ✓ Définition de la « trame étoilée » du territoire pour contrer la pollution lumineuse et ses effets néfastes sur la biodiversité (programme ReadyNov).

ET POUR LA SUITE

- ✓ Mettre en œuvre les actions de préservation de la « trame étoilée ».
- ✓ Généraliser l'abaissement de puissance en cœur de nuit à tout le territoire.
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des communes dans leur gestion de l'éclairage public.

POUR PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE MA COLLECTIVITÉ

✔ **Je participe aux formations et sessions de sensibilisation proposées par ma collectivité.**

✔ **Je prends connaissance des mesures mises en place dans mon service et qui concernent mes activités.**

Pour découvrir le bilan mi-parcours complet, rendez-vous sur le site de la Métropole : montpellier.fr/plan-climat

wonDERFul – Montpellier Méditerranée Métropole – Direction de la communication – 05/2025

montpellier méditerranée métropole